

ARRETE N° 409 /MPMEF/DGE du 25 NOV 2016
Portant organisation de la Direction Générale de l'Economie.

LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu le décret n°2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, notamment en ses articles 47 à 58, relatifs à la Direction Générale de l'Economie ;
- Vu les nécessités de service ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Economie,

ARRETE :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent arrêté a pour objet l'organisation de la Direction Générale de l'Economie.

ARTICLE 2 : LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale de l'Economie est dirigée par un Directeur Général assisté de deux (02) Directeurs Généraux Adjoints et de Conseillers Techniques.

Le Directeur Général

Il assure les fonctions de direction, de coordination et d'impulsion d'ensemble des directions et services qui relèvent tous de son autorité tant au plan technique, administratif que juridique. Il est l'animateur de l'ensemble des activités de la Direction Générale de l'Economie. Il propose les nominations aux différentes fonctions à la Direction Générale de l'Economie.

Les Directeurs Généraux Adjoints

Ils assistent le Directeur Général dans la coordination et le suivi de l'ensemble des activités de la Direction Générale. Le Directeur Général définit par Note de Service le champ de compétence de chaque Directeur Général Adjoint (DGA).

Chaque DGA est assisté d'au moins un Chargé d'Etudes, nommé par décision du Directeur Général. Il a rang de Chef de Service.

Les Conseillers Techniques

Ils sont chargés, dans leur champ de compétence défini par le Directeur Général, de recueillir l'ensemble des données, connaissances et informations nécessaires, les analyser, faire des recommandations, en relation le cas échéant, avec les Directions techniques intéressées.

Ils sont affectés, si nécessaire, par le Directeur Général auprès des Directions pour y jouer le rôle de Conseil du Directeur.

Les Conseillers Techniques sont nommés par Décision du Directeur Général de l'Economie.

ARTICLE 3 : COMPOSITION

La Direction Générale de l'Economie comprend des Directions Centrales et des Services rattachés.

3-1 Les Directions Centrales sont :

- La Direction des Etudes Stratégiques, de Développement et des Projets, en abrégé DESDP ;
- La Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques, en abrégé DPPSE ;
- La Direction des Affaires Economiques Régionales, en abrégé DAFER ;
- La Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale, en abrégé DPCEI.

3-2 Les Services Rattachés sont :

- Le Service du Suivi du Développement du Secteur Public et Parapublic, en abrégé SSDSPP ;
- Le Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, en abrégé SRHMG ;
- Le Service Informatique et Maintenance, en abrégé SIM ;
- Le Service de la Communication et de la Documentation, en abrégé SCD ;
- Le Service de la Qualité et de la Normalisation, en abrégé SQN ;
- Le Service des Affaires Juridiques et de la Réglementation Economique, en abrégé SAJRE.

ARTICLE 4 : LA DIRECTION DES ETUDES STRATEGIQUES, DE DEVELOPPEMENT ET DES PROJETS

La Direction des Etudes Stratégiques, de Développement et des Projets comprend quatre (04) Sous - Directions :

- la Sous- Direction des Etudes de Développement ;
- la Sous- Direction du Développement du Secteur Bancaire et Financier ;
- la Sous- Direction de l'Evaluation des Politiques et Stratégies Sectorielles ;
- la Sous- Direction du Suivi des Projets et des Actions Economiques en Régions.

4-1 La Sous-Direction des Etudes de Développement

Elle est chargée de :

- l'organisation de la veille et de l'intelligence économiques en matière de stratégies de développement ;
- la définition et l'identification de projets et programmes structurants et déterminants pour le développement économique de la Côte d'Ivoire et des secteurs et filières porteurs ;
- la définition et l'identification des moyens d'accompagnement nécessaires (infrastructures socio-économiques, financement, organismes d'appui et de soutien...) à mettre en œuvre, au plan national comme dans les différentes régions de Côte d'Ivoire ;
- la contribution à la définition d'une politique nationale de développement de la Côte d'Ivoire ;
- l'analyse des conséquences économiques pour la Côte d'Ivoire des crises survenant dans l'environnement national comme international ;
- l'élaboration de termes de référence pour la conduite d'études sur des sujets d'intérêt, en rapport avec le développement économique de la Côte d'Ivoire.

La Sous-direction des Etudes de Développement comprend trois (03) Services:

1. le Service Analyses et Etudes ;
2. le Service Intelligence Economique et Veille Stratégique ;
3. le Service Identification et Suivi des Projets.

Le Service Analyses et Etudes est chargé de mener des réflexions analytiques sur toutes les questions se rapportant au développement économique et social; d'identifier les études pertinentes, d'en élaborer les termes de référence et de les conduire si possible, ou de contribuer à les réaliser si nécessaire ; de réagir sur tout document se rapportant au développement réalisé par d'autres structures ; de réaliser ou contribuer à la réalisation de tout document relatif au développement ou à des domaines connexes ; de contribuer à la réalisation d'études portant sur le développement menées par des structures partenaires ; de contribuer à la définition de politiques, plans ou programmes de développement sur le plan national ou international ; de contribuer, de concert avec le Service Veille Stratégique et Intelligence Economique, aux réflexions et simulations permettant d'anticiper l'impact ou l'effet sur l'économie de certains phénomènes survenant au niveau national ou international.

Le Service Intelligence Economique et Veille Stratégique est chargé d'assurer la veille et la prospective en matière de développement économique ; d'analyser, de concert avec le Service Analyses et Etudes, les parts et les tendances des marchés au niveau national et international sur les principaux produits et d'identifier les facteurs pouvant les influencer à court, moyen et long termes ; de contribuer aux simulations ou études d'impact économique des phénomènes survenant au niveau national ou international et à toute réflexion se rapportant à l'économie et au développement.

Le Service Identification et Suivi des Projets est chargé d'identifier les projets et programmes structurants ou de grande envergure initiés dans les différents secteurs ou structures au niveau national ou sous- régional ; d'analyser la portée et les effets des projets et programmes réalisés ou en cours de réalisation ; d'identifier leur mécanisme de financement, les principaux partenaires contribuant à la réalisation de ces projets et programmes, ainsi que leur niveau de contribution ; de contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du programme d'investissements publics et des plans, programmes et projets de développement.

4-2 La Sous- Direction du Développement du Secteur Bancaire et Financier

Elle est chargée de :

- la collecte et de l'exploitation des informations sur le secteur bancaire et financier;
- suivi des activités sur les marchés boursiers, notamment la BRVM ;
- la centralisation des réformes en cours y compris au niveau de la BCEAO ;
- l'examen des expériences de pays tiers et de faire des propositions et recommandations d'approfondissement du marché ;
- la participation à la proposition de politique et de stratégie de financement de l'économie.

La Sous- Direction du Développement du Secteur Bancaire et Financier comprend trois (03) services :

1. le Service Développement du Secteur Bancaire ;
2. le Service Analyse des Questions Financières ;
3. le Service Suivi des Réformes et des Stratégies.

Le Service Développement du Secteur Bancaire est chargé de traiter les questions relatives à la gestion des banques, notamment des points de vue prudentiel et comptable; participer à la préparation de la réglementation bancaire, à sa mise en œuvre ; et à la réglementation relative aux instruments de paiement.

Le Service Analyse des Questions Financières est chargé de participer à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie de développement des assurances, de la micro-finance et du marché financier (activités sur les marchés boursiers, notamment la BRVM) ; analyser, collecter et exploiter des données et des documents de politiques, stratégies et actions du secteur financier.

Le Service Suivi des Réformes et des Stratégies est chargé de la contribution à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur bancaire et financier ; du suivi des réformes dans le secteur bancaire et financier initiées aux niveaux national et sous-régional.

4-3 La Sous- Direction de l'Evaluation des Politiques et Stratégies Sectorielles

Elle est chargée de:

- la collecte et de l'exploitation de toute documentation sur ce sujet au plan national, régional et international ;
- l'évaluation de la pertinence des stratégies sectorielles et les politiques qui les sous-tendent ;
- la contribution à la définition de politiques et stratégies appropriées.

La Sous- Direction de l'Evaluation des Politiques et Stratégies Sectorielles comprend quatre (04) Services :

1. le Service Analyse des Politiques et Stratégies ;
2. le Service Suivi de la Dynamique des Secteurs et Filières ;
3. le Service Suivi des Secteurs Sociaux ;
4. le Service Suivi des Secteurs de Développement Durable.

Le Service Analyse des Politiques et Stratégies est chargé de la collecte de la documentation sur les politiques et stratégies sectorielles, d'en faire l'exploitation et d'en souligner la portée et la pertinence ; de la contribution à la définition et à l'élaboration des politiques, stratégies et actions dans les différents secteurs.

Le Service Suivi de la Dynamique des Secteurs et Filières est chargé de collecter et d'analyser l'information sur les actions menées, les résultats obtenus, le rôle et la dynamique des acteurs, les difficultés rencontrées dans les secteurs et filières de la vie économique du pays ; de faire des recommandations pour aider à la prise de décisions ; d'élaborer et de mettre à jour des tableaux de bord permettant d'informer de façon synthétique sur chacun de ces secteurs et filières.

Le Service Suivi des Secteurs Sociaux est chargé de collecter et d'analyser l'information sur les actions menées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, le rôle et la dynamique des acteurs, dans les secteurs de l'éducation/formation, de la santé, de l'habitat, de l'hydraulique et de l'emploi; de faire des recommandations pour aider à la prise de décisions ; d'élaborer et de mettre à jour des tableaux de bord permettant d'informer de façon synthétique sur ces secteurs.

Le Service Suivi des Secteurs de Développement Durable est chargé de collecter et d'analyser l'information sur les actions menées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, le rôle et la dynamique des acteurs du Développement Durable; de faire des recommandations pour aider à la prise de décisions ; de tenir un tableau de bord synthétique à jour.

4-4 La Sous- Direction de Suivi des Projets et des Actions Economiques en Régions

Elle est chargée de :

- la centralisation des informations économiques des régions;
- l'élaboration de la cartographie économique des régions ;
- la contribution à la valorisation et à la promotion du potentiel économique des régions ;
- du conseil et de l'assistance aux collectivités décentralisées et aux organisations socioprofessionnelles;
- la production de rapports périodiques sur l'activité économique régionale ;
- du suivi de la mise en œuvre des projets de développement.

La Sous- Direction de Suivi des Projets et des Actions Economiques en Régions comprend trois (03) Services :

1. le Service Statistiques Economiques Régionales ;
2. le Service Appui à la Promotion de l'Economie Régionale ;
3. le Service Suivi de l'Activité Economique Régionale.

Le Service Statistiques Economiques Régionales est chargé de la collecte et de l'analyse des données économiques régionales, de la centralisation de ces données et de la contribution à la production des comptes économiques régionaux et à la mesure d'indicateurs économiques dans les Régions.

Le Service Appui à la Promotion de l'Economie Régionale est chargé du suivi des projets et programmes en Région, de la contribution à la valorisation et à la promotion du potentiel économique des Régions, du conseil et de l'assistance aux Collectivités Territoriales et aux Organisations Socio-professionnelles.

Le Service Suivi de l'Activité Economique Régionale est chargé de l'élaboration de la cartographie économique des Régions, de la production de rapports périodiques sur l'activité économique régionale. Il est également chargé d'initier et de conduire les études nécessaires à l'essor des économies des Collectivités Territoriales, et de contribuer à la mesure d'indicateurs économiques dans les Régions.

ARTICLE 5 : LA DIRECTION DES PREVISIONS, DES POLITIQUES ET DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

La Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques comprend cinq (05) Sous-Directions :

- la Sous- Direction des Prévisions Economiques;
- la Sous- Direction de la Conjoncture ;
- la Sous- Direction des Programmes et Politiques Economiques ;
- la Sous- Direction des Politiques et Finances Publiques ;
- la Sous- Direction de la Banque de Données et de la Diffusion.

5-1 La Sous- Direction des Prévisions Economiques

Elle a pour missions de :

- établir des prévisions fiables annuelles à court et moyen terme à partir des données économiques collectées, afin de fonder les orientations stratégiques de l'Etat ;
- suivre les comptes nationaux définitifs et trimestriels ;
- établir les prévisions des comptes trimestriels ;
- produire le Rapport Economique et Financier (REF) annexé à la loi de finances ;
- coordonner les projections des comptes macroéconomiques intégrés ;
- élaborer et de moderniser les outils de prévisions économiques ;
- faire des recommandations de politiques économiques au Gouvernement par l'usage des différents outils de modélisation macroéconomique disponibles ;
- de piloter les travaux de modélisation macroéconomiques et sectoriels ;
- évaluer les impacts des mesures de politiques économiques du Gouvernement ;

La Sous- Direction des Prévisions Economiques comprend (04) Services :

1. le Service Prévisions Macroéconomiques ;
2. le Service Simulations de Politiques Economiques ;
3. le Service Modélisation et Normes Méthodologiques ;
4. le Service Suivi des Comptes Nationaux (annuels et trimestriels).

Le Service Prévisions Macroéconomiques effectue les projections macroéconomiques.

Il a pour rôle d'élaborer les prévisions macroéconomiques à court et à moyen terme à l'aide des modèles économiques mis à sa disposition (modèle budget économique, modèle macro-économétrique, etc.); de suivre et coordonner le cadre macroéconomique afin de s'assurer de la cohérence des projections du secteur réel avec les autres comptes macroéconomiques ; d'assurer la coordination de la campagne de rédaction du Rapport Economique et Financier (REF) annexé à la loi de finances ainsi que celle du rapport sur les perspectives économiques à moyen terme de la Côte d'Ivoire; d'estimer la compétitivité globale des facteurs ;

Le Service Simulations de Politiques Economiques évalue et formule les politiques économiques à mettre en œuvre par le gouvernement dans l'atteinte des objectifs macroéconomiques et sectoriels.

Il a pour missions d'analyser les impacts et les canaux de transmission d'une décision de politique économique du Gouvernement ; d'analyser les impacts et formuler des recommandations pour amoindrir les effets des différents chocs exogènes ;

Le Service Modélisation et Normes Méthodologiques a pour missions de piloter les travaux de modélisation et la mise en œuvre des outils de prévision macroéconomique; de veiller à l'application des normes méthodologiques comptables en matière de gestion macroéconomique ; d'évaluer, rechercher et construire des indicateurs reflétant au mieux l'évolution des branches d'activité de l'économie ivoirienne ainsi que le comportement du secteur privé et des ménages.

Le Service Suivi des Comptes Nationaux (annuels et trimestriels) est chargé de suivre les comptes annuels et trimestriels ; de participer à l'élaboration des comptes trimestriels ; de rechercher ou affiner les techniques de prévision à court terme, en relation avec le service modélisation et norme méthodologique; d'assurer la coordination de l'analyse de la cohérence comptable et économique des comptes nationaux trimestriels avec les autres comptes macroéconomiques trimestriels (TOFE trimestriel, balance des paiements trimestrielle, situation monétaire trimestrielle) ; de coordonner la conception et la mise en place d'un modèle de prévision des comptes nationaux trimestriels, en relation avec tous les services de la Sous-Direction des Prévisions Economiques.

5 – 2 La Sous- Direction de la Conjoncture

Elle rédige des notes de conjoncture et assure le suivi de l'évolution des données statistiques de l'économie nationale et internationale, afin d'anticiper les chocs et les points de retournement. En outre, elle mène des enquêtes légères de conjoncture.

La Sous- Direction de la Conjoncture comprend trois (03) Services :

1. le Service Activités Economiques Internationales et Echanges Extérieurs ;
2. le Service Suivi des Activités Economiques Nationales ;
3. le Service Enquêtes .

Le Service Activités Economiques Internationales et Echanges Extérieurs collecte et analyse les statistiques du commerce extérieur et de l'environnement international.

Le Service Suivi des Activités Economiques Nationales collecte les données sur l'activité économique et financière nationale, les analyse et formule des éléments de politique économique. Il analyse également les événements majeurs au plan international et apprécie leur impact sur l'économie nationale. Il formule des éléments de politiques économiques.

Le Service Enquêtes mène des enquêtes légères pertinentes, sur la base d'un échantillon constant significatif, pour apprécier les tendances de l'économie nationale et faire des recommandations d'actions correctrices éventuelles en matière de politique.

5-3 La Sous- Direction des Programmes et Politiques Economiques

Elle a pour missions l'analyse de la politique économique, la préparation des documents cadres de politiques économiques, le suivi des conclusions et décisions des instances internationales ainsi que

des négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'élaboration de la balance des paiements à moyen terme et l'analyse de la compétitivité extérieure. A ce titre, elle prépare et coordonne les missions des PTF en Côte d'Ivoire et des négociateurs ivoiriens à l'étranger.

La Sous- Direction des Programmes et Politiques Economiques comprend quatre (04) Services :

1. le Service Suivi du Programme Economique et Financier ;
2. le Service Analyse de la Politique Economique et de la Coordination des Travaux ;
3. le Service Analyse et Prévision de la Balance des Paiements ;
4. le Service Analyse de la Compétitivité Extérieure.

Le Service Suivi du Programme Economique et Financier a pour mission de faciliter et de veiller à la bonne mise en œuvre du Programme Economique et Financier de la Côte d'Ivoire. A cet effet, il collecte périodiquement les informations requises par les partenaires techniques et financiers (notamment Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement). Il suit la mise en œuvre des différentes mesures liées aux programmes économiques et financiers, prépare des notes périodiques sur le respect des mesures des programmes et coordonne les missions d'évaluation des programmes économiques et financiers.

Le Service Analyse de Politique Economique a pour mission de veiller à la cohérence des comptes macroéconomiques et à proposer des politiques économiques de redressement ou d'impulsion. Dans ce cadre, il initie les documents cadres relatifs aux Programmes Economique et Financier. Il veille à la mise en cohérence des agrégats macroéconomiques, élabore des outils de programmation économique et financière et prépare des notes relatives à des analyses spécifiques sur la politique économique.

Le Service Analyse et Prévision de la Balance des Paiements a pour mission d'établir la Balance de Paiements prévisionnel. Pour ce faire, il collecte les informations relatives à la balance des paiements, procède à leurs prévisions et analyses à moyen terme et propose des mesures correctrices des évolutions défavorables constatées. Il propose également des modèles de simulations de la balance des paiements.

Le Service Analyse de la Compétitivité Extérieure a pour mission d'examiner périodiquement l'évolution de la compétitivité extérieure de la Côte d'Ivoire. A cet effet, il analyse la position extérieure globale de la Côte d'Ivoire, estime périodiquement le taux de change effectif de la Côte d'Ivoire, effectue périodiquement des analyses sur les échanges commerciaux bilatéraux de la Côte d'Ivoire et ses principaux partenaires économiques et propose des mesures correctrices des évolutions défavorables constatées.

5-4 La Sous- Direction des Politiques et Finances Publiques ;

La Sous- Direction des Politiques et Finances Publiques est chargée de la coordination des activités de production des statistiques de Finances Publiques.

Dans ce cadre, elle produit le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) suivant les normes internationales, analyse les politiques de Finances Publiques et leur impact sur l'économie, coordonne le suivi des activités de production des statistiques du cadre analytique de Finances Publiques, apporte son assistance sur diverses questions en lien avec les Finances Publiques, notamment les secteurs monétaire et financier, la balance des paiements, le secteur réel, les réformes et mesures structurelles, etc.

Par ailleurs, elle oriente les Autorités sur la conduite des politiques de Finances Publiques et assure la veille sur les facteurs susceptibles d'impacter l'efficacité de ces politiques.

La Sous-Direction des Politiques et Finances Publiques est organisée en quatre (04) Services :

1. le Service Prévisions et Suivi des Recettes de l'Etat ;
2. le Service Suivi des Dépenses de l'Etat ;
3. le Service Suivi des Actifs Financiers et Passifs de l'Etat ;
4. le Service Suivi des Réformes et des Politiques de Finances Publiques.

Le Service Prévisions et Suivi des Recettes de l'Etat a pour tâches de coordonner les activités de prévision des recettes de l'Etat, de façon infra-annuelle, à court, moyen et long terme ; de coordonner les activités de suivi conjoncturel des recettes de l'Etat ; de participer aux activités de modélisation économique ; d'assurer la veille sur toutes les questions relatives aux recettes ; de produire des notes sur l'évolution des Recettes de l'Etat.

Le Service Suivi des Dépenses de l'Etat a pour mission de participer aux activités de prévision des charges et actifs non financiers de l'Etat ; de coordonner les activités de suivi conjoncturel des charges ; de coordonner les activités de suivi conjoncturel des actifs non financiers de l'Etat ; de piloter les études sur les politiques de Finances Publiques ; d'assurer la veille sur toutes les questions relatives aux charges et aux actifs non financiers de l'Etat ; de produire des notes de conjonctures sur les charges et actifs non financiers de l'Etat.

Le Service Suivi des Actifs financiers et Passifs de l'Etat a pour rôle de participer aux activités de prévision des actifs financiers et passifs de l'Etat ; de coordonner les activités de suivi conjoncturel des actifs financiers et passifs de l'Etat ; d'assurer le suivi de la situation des Entreprises Publiques ; de participer aux activités de définition de la politique d'endettement, d'élaboration des Documents de Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et des Documents d'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) ; d'assurer la veille sur toutes les questions relatives aux actifs financiers et passifs ; de produire des notes sur les actifs financiers et passifs.

Le Service Suivi des Réformes et des Politiques de Finances Publiques est chargé de coordonner les activités relatives à la mise en œuvre des réformes des statistiques de Finances Publiques ; de participer aux rencontres communautaires (UEMOA, CEDEAO) sur les Finances Publiques ; d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de Finances Publiques ; de proposer des mesures de politiques aux Décideurs.

5-5 La Sous-Direction de la Banque de Données et de la Diffusion

Elle a pour missions de :

- mettre en place un système d'information efficace et efficient;
- traiter, analyser et conserver les informations macroéconomiques, financières et sociales ;
- coordonner, suivre et contrôler toutes les opérations de la Direction ;
- gérer la banque de données de la Direction ;
- s'assurer de l'accessibilité des données ;
- s'assurer régulièrement de la régularité des opérations, de l'application des procédures en vigueur ;
- s'assurer de la fiabilité du respect des délais de disponibilité des données ;
- veiller à la mise à jour régulière de la banque de données ;
- compiler et éditer tous les documents de la Direction ;
- veiller à la satisfaction des abonnements et les besoins en informations du grand public ;
- veiller à la mise à jour régulière du site internet de la Direction ;
- publier et diffuser de façon régulière et dans les délais impartis les documents suivants après les avoir adaptés aux besoins du grand public :
 - ✓ Evolution de la conjoncture ;
 - ✓ La lettre de conjoncture, les indicateurs conjoncturels, le tableau résumé de l'économie tous les trimestres ;
 - ✓ Les tableaux de l'article IV une fois par an ;
 - ✓ La Note de suivi du programme économique et financier ;
 - ✓ Le Rapport Economique et Financier rendu accessible au grand public tous les ans.

La Sous- Direction de la Banque des Données et de la Diffusion est organisée en trois (03) Services :

1. le Service Banque de Données ;
2. le Service Maintenance et Actualisation ;
3. le Service Diffusion.

Le Service Banque de Données a en charge la collecte et la saisie des données statistiques nationales et internationales en vue de leur stockage. Il assure aussi la gestion et coordonne le fonctionnement des bases de données des différentes Sous - Directions.

Le Service Maintenance et Actualisation a pour missions l'exploitation et la sécurité du système informatique et l'alimentation du site web. Il planifie par ailleurs la formation des agents aux nouveaux matériels et logiciels.

Le Service Diffusion compile et fait la mise en forme de tous les documents produits par la Direction. Il procède à la publication et à la diffusion (version papier et électronique) de tous les documents de la Direction (éléments du programme transmis au FMI : Evolution de la Conjoncture, TOFE, et Notes), et fournit l'ensemble des informations nécessaires pour alimenter le site.

ARTICLE 6 : LA DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES REGIONALES

La Direction des Affaires Economiques Régionales comprend quatre (04) Sous- Directions :

- la Sous- Direction de la Surveillance Multilatérale;
- la Sous- Direction des Politiques et Stratégies d'Intégration Régionale ;
- la Sous- Direction du Suivi des Projets et Programmes Communautaires ;
- la Sous- Direction du Suivi des Réformes et des Activités des Organisations Communautaires.

6-1 La Sous- Direction de la Surveillance Multilatérale

Elle a pour attributions de:

- élaborer les programmes pluriannuels de convergence ;
- assurer la surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques macroéconomiques;
- promouvoir, informer et sensibiliser sur le respect des critères de convergence ;
- assurer le suivi des activités de la zone franc ;
- Suivre les dossiers économiques et la coordination de la surveillance multilatérale des autres organisations régionales et sous- régionales d'intégration : CEN-SAD, Mano River Authority, Conseil de l'Entente, CILSS, etc.

La Sous- Direction Surveillance Multilatérale comprend deux (02) services :

1. le Service Bases de Données Communautaires ;
2. le Service Suivi des Politiques Macroéconomiques.

Le Service Bases de Données Communautaires a pour attributions de gérer les bases de données statistiques de la surveillance multilatérale (BDSM ; ECOMAC, ECOBASE, base de données relatives à la zone franc, etc.) ; de calculer et d'analyser les indicateurs de convergence ; de confectionner le tableau de bord macroéconomique dans le cadre de la surveillance multilatérale ; de coordonner les missions de collecte des données statistiques organisées par l'UEMOA, la CEDEAO, l'AMAO et les autres organisations régionales ; de participer à l'élaboration des différents rapports trimestriels et des programmes pluriannuels de convergence.

Le Service Suivi des Politiques Macroéconomiques a pour attributions de coordonner la rédaction des rapports trimestriels sur la situation économique et financière pour l'UEMOA et la CEDEAO ; de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO ; de suivre la politique économique en recensant les mesures de politique économique et en évaluant leur impact sur l'économie nationale ; de suivre et évaluer la mise en œuvre des recommandations d'orientation de politiques économiques dans le cadre de la surveillance multilatérale ; de coordonner les missions de suivi des économies dans le cadre de la surveillance

multilatérale organisées par l'UEMOA, la CEDEAO, l'AMAO et les autres organisations régionales ; de participer aux missions de revues périodiques avec les partenaires au développement (Banque mondiale, FMI, BAD, ...).

6-2 La Sous- Direction des Politiques et Stratégies d'Intégration Régionale

Elle a pour attributions de :

- participer aux réflexions stratégiques et à la définition des politiques et axes d'intégration ;
- définir les stratégies de positionnement de la Côte d'Ivoire au niveau régional ;
- promouvoir, informer et sensibiliser sur les opportunités de l'intégration économique ;
- assurer le suivi de la coopération des organisations régionales avec les autres organisations du reste du monde, en collaboration avec les autres services concernés ;
- assurer le suivi du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO ;
- suivre la mise en œuvre des politiques et actions communautaires en vue de l'approfondissement du marché commun ;
- suivre les activités du Programme Indicatif Régional (PIR) ;

La Sous- Direction des Politiques et Stratégies d'Intégration Régionale comprend deux (02) Services :

1. le Service Suivi de l'Approfondissement du Marché Commun ;
2. le Service Stratégies d'Intégration Economique Régionale.

Le Service Suivi de l'Approfondissement du Marché Commun a pour attributions de promouvoir, informer et sensibiliser sur les dispositions communautaires relatives au marché commun (commerce intra-régional, libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux...) ; de définir et proposer des actions permettant de tirer avantage de l'approfondissement du marché commun ; de suivre le Schéma de libéralisation des échanges et la politique de la concurrence ; de suivre la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) ; de suivre les mesures de facilitation des échanges, des règles d'origine et des autres mesures de développement des échanges intra-commerciaux ; de suivre le Programme de la Transition Fiscale des Institutions Communautaires ; de participer aux travaux des différents comités nationaux en charge de la facilitation des échanges, du transport et des agréments ; de collecter et analyser les statistiques relatives aux échanges intra régionaux.

Le Service Stratégies d'Intégration Economique Régionale a pour attributions de participer aux réflexions stratégiques, à la définition des politiques et actions en vue d'optimiser la participation de la Côte d'Ivoire au processus d'intégration économique ; d'assurer le suivi du programme de coopération monétaire de la CEDEAO ; d'assurer le suivi de la coopération des organisations régionales avec les autres organisations du reste du monde, en collaboration avec les autres services concernés ; de suivre les activités du Programme Indicatif Régional (PIR) ; de suivre en collaboration avec les services concernés les accords de libre échanges, de coopération (APE) et les questions liées à la concurrence dans l'espace régional ; de participer au suivi du programme d'aide pour le commerce (OMC) ; de participer au mécanisme de la surveillance commerciale, en collaboration avec les structures concernées.

6-3 La Sous- Direction du Suivi des Projets et Programmes Communautaires Régionaux

Elle a pour attributions de :

- participer à la définition et au suivi de la mise en œuvre des projets communautaires ;
- participer à la recherche de financement des projets et programmes à caractère régional ;
- participer à la mise en œuvre du programme économique régional et programme communautaire de développement ;
- suivre la mise en œuvre, au plan national, des politiques sectorielles des organismes communautaires ;
- analyser et évaluer l'impact des projets et programmes communautaires ;
- promouvoir, informer et sensibiliser sur les projets et programmes communautaires.

La Sous- Direction du Suivi des Projets et Programmes Communautaires Régionaux comprend trois (03) Services :

1. le Service Suivi du Programme Economique Régional (PER) et du Programme Communautaire de Développement (PCD) ;
2. le Service Suivi des Politiques Sectorielles Communes ;
3. le Service Evaluation et Analyse d'Impact des Programmes Communautaires.

Le Service Suivi du Programme Economique Régional (PER) et du Programme Communautaire de Développement (PCD) a pour attributions de collecter et de traiter des informations sur l'état d'avancement technique et financier des projets nationaux du PER et du PCD ; de coordonner les travaux pour la définition des priorités nationales et l'identification de nouveaux projets à prendre en compte dans le cadre de l'actualisation du PER et du PCD ; de mettre à jour le portefeuille des projets nationaux inscrits ou susceptibles d'être inscrits au PER ou au PCD ; de mettre en cohérence le PER et le PCD avec les programmes d'investissements publics nationaux ou tout autre document d'orientation stratégique, notamment le PND ; de produire les rapports trimestriels sur l'exécution des projets nationaux du PER et du PCD ; de suivre les programmes et projets de la « Stratégie Sahel de la CEDEAO » ; de gérer les outils d'aide à la décision développés par l'UEMOA et la CEDEAO.

Le Service Suivi des Politiques Sectorielles Communes a pour attributions d'analyser et suivre la mise en œuvre des politiques sectorielles communes au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA ; de participer à l'élaboration et au suivi des politiques d'intégration économique régionale ; de coordonner et promouvoir les politiques sectorielles en matière d'intégration économique régionale, en collaboration avec les Ministères techniques concernés ; de collecter et analyser les rapports sectoriels sur l'intégration économique régionale.

Le Service Evaluation et Analyse d'Impact des Programmes Communautaires a pour attributions d'évaluer l'impact des projets et programmes communautaires sur l'économie ivoirienne ; de réaliser des études sur des thématiques de l'intégration économique ; de coordonner l'élaboration des fiches et notes techniques ; de gérer les modèles développés par l'UEMOA et la CEDEAO ; de coordonner, au plan national, les études initiées par les organismes communautaires ; de coordonner les missions commises par l'UEMOA et la CEDEAO dans le cadre du PER et du PCD.

6-4 La Sous-Direction du Suivi des Réformes et des Activités des Organisations Communautaires

Elle est chargée de :

- suivre les activités des organismes communautaires de développement et de financement ;
- suivre la mise en œuvre des réformes communautaires sectorielles et générales ;
- promouvoir, informer et sensibiliser sur les réformes communautaires ;
- suivre les contributions financières de la Côte d'Ivoire dans les organisations internationales, en collaboration avec les autres services concernés.

La Sous- Direction du Suivi des Réformes et des Activités des Organisations Communautaires comprend deux (02) Services :

1. le Service Suivi de la Mise en Œuvre des Réformes Communautaires ;
2. le Service Suivi des Organismes et Institutions Communautaires.

Le Service Suivi de la Mise en Œuvre des Réformes Communautaires est chargé d'élaborer un répertoire actualisé des réformes communautaires (UEMOA, CEDEAO); de suivre la mise en œuvre des réformes; de coordonner et suivre les missions de la revue annuelle des réformes de l'UEMOA ; de coordonner, suivre et participer à toutes les missions d'évaluation et/ou de mise en œuvre des réformes en Côte d'Ivoire ; de sensibiliser les acteurs nationaux dans la mise en œuvre des

réformes communautaires ; d'élaborer les rapports trimestriels de mise en œuvre des réformes communautaires.

Le Service Suivi des Organisations et Institutions Communautaires est chargé de suivre les activités des organisations et Institutions régionales (Mano river, Conseil de l'Entente, etc.) ; de suivre le paiement des contributions de l'Etat aux organisations régionales et internationales en collaboration avec les services concernés ; de suivre les régimes de financement des institutions communautaires, notamment, le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de l'UEMOA et le Prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PCC) ; de suivre les activités des organismes de financement du développement en Côte d'Ivoire, notamment du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), du Fonds de Solidarité Africain (FSA), du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR), de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ; du Fonds de Développement et de Financement des Secteurs des Transports et de l'Energie (FODETE) de la CEDEAO ; de collecter et examiner les différents rapports des organisations et Institutions.

ARTICLE 7: LA DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

La Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale comprend quatre (04) Sous- Directions :

- la Sous- Direction de la Promotion et des Partenariats ;
- la Sous- Direction de la Coopération Bilatérale ;
- la Sous- Direction de l'Appui et de l'Accompagnement du Secteur Privé ;
- la Sous- Direction des Affaires Multilatérales et de Développement.

7.1 La Sous- Direction de la Promotion et des Partenariats

Elle est chargée de :

- la promotion des intérêts économiques ivoiriens à l'étranger ;
- la coordination et du suivi-évaluation des Services de Promotion Economique Extérieure ;
- l'appui à la recherche de partenaires techniques et financiers étrangers ;
- l'appui et de l'assistance aux missions de délégations étrangères en Côte d'Ivoire en relation avec d'autres organismes ;
- l'organisation et de la participation, en relation avec d'autres structures aux actions de promotion de l'économie ivoirienne à l'étranger ;
- l'appui et de l'assistance aux missions de délégation de gens d'affaires de la Côte d'Ivoire à l'étranger ;
- l'élaboration de fiches-pays siège des SPEE incluant les intérêts économiques de ces pays en Côte d'Ivoire ;
- l'identification des besoins en informations des milieux d'affaires nationaux et internationaux ;
- la mise en place d'une plateforme virtuelle d'échanges d'informations entre les Services de Promotion Economique Extérieure ;
- la participation à l'élaboration de stratégies d'utilisation des TIC dans la promotion de l'économie ivoirienne ;
- la mise en place d'un cadre d'échanges et de partenariat avec les Représentations Diplomatiques, les Chambres Consulaires et structures de promotion économique en Côte d'Ivoire ;
- l'organisation de rencontres d'échanges et de partenariat avec les structures publiques de promotion économique dans le monde ;

- la gestion des contacts, des opportunités d'affaires et de la mise en relation d'affaires ou de partenariat.

La Sous- Direction de la Promotion et des Partenariats comprend quatre (04) Services :

1. le Service Planification et Suivi Evaluation des SPEE ;
2. le Service Actions de Promotion et de Prospection ;
3. le Service Partenariats ;
4. le Service Information et Veille.

Le Service Planification et Suivi-Evaluation des SPEE est chargé du suivi de la programmation des activités des SPEE ; du suivi des activités des SPEE ; de la contribution à l'élaboration des projets de budget des SPEE ; du suivi des contacts noués avec les gens d'affaires étrangers des pays siège des SPEE avec les interlocuteurs ivoiriens ; de l'évaluation des performances des SPEE ; de l'organisation de séminaire bilan des SPEE.

Le Service Actions de Promotion et de Prospection est chargé de la programmation et la participation aux manifestations économiques en Côte d'Ivoire et à l'extérieur ; de l'élaboration de fiches-pays siège des SPEE ; de l'appui aux actions de promotion et de prospection initiées par des tiers en Côte d'Ivoire et à l'étranger ; du suivi et de la collecte des informations relatives aux missions de prospection économique de délégations étrangères en Côte d'Ivoire ; de l'organisation des journées des SPEE en Côte d'Ivoire ; de la contribution à l'élaboration des kits et supports de promotion économique.

Le Service Partenariats est chargé de l'appui et de l'assistance aux missions de délégations étrangères en Côte d'Ivoire : organisation de séjour, prise de rendez- vous, etc. ; de la mise en place d'un cadre d'échanges et de partenariat avec les Représentations Diplomatiques, les Chambres Consulaires et structures de promotion économique en Côte d'Ivoire ; de l'organisation de rencontres d'échanges et de partenariat avec les structures publiques de promotion économique dans le monde ; de la gestion des contacts, des opportunités d'affaires et de la mise en relation d'affaires ou de partenariat.

Le Service Information et Veille est chargé de la collecte des besoins en informations des milieux d'affaires nationaux et internationaux; de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations économiques aux SPEE et aux partenaires; de la production des supports multimédias de promotion économique; de la création et de la gestion d'une plateforme virtuelle de traitement des dossiers entre la DPCEI et les SPEE.

7.2 La Sous- Direction de la Coopération Bilatérale

Elle est chargée de :

- participer aux négociations dans le cadre des commissions mixtes ;
- participer à la coordination de l'examen et à la conclusion des accords et conventions de financement ;
- examiner et de donner un avis sur les projets d'accords bilatéraux en matière de commerce, d'investissements et de protection des investissements ;
- participer aux rencontres et réunions relatives à la mise en place de cadres de discussion et de concertation ;
- siéger dans les cadres et comités créés et de prendre une part active dans leur animation ;
- contribuer à la préparation des visites des Autorités dans les pays tiers ;
- élaborer des fiches de coopération bilatérale ;
- contribuer à l'élaboration de stratégie de mobilisation des ressources financières dans le cadre de la coopération bilatérale.

La Sous- Direction de la Coopération Bilatérale comprend trois (03) services :

1. le Service Afrique ;
2. le Service Europe-Asie ;
3. le Service Amérique-Océanie.

Tous les Services sont chargés chacun dans son champ défini de réaliser l'ensemble des attributions de la Sous-Direction.

7.3 La Sous- Direction de l'Appui et de l'Accompagnement du Secteur Privé

Elle est chargée de :

- participer à toute activité intéressant le secteur privé ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de tout programme en faveur du secteur privé ;
- recueillir les préoccupations et attentes des secteurs privé national et non national par le biais de leurs organisations professionnelles patronales ;
- suivre les activités des syndicats professionnels dans leur rapport avec les actions de développement ;
- contribuer à la mise en place de cadres appropriés et à leur animation ;
- contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires.

La Sous- Direction de l'Appui et de l'Accompagnement du Secteur Privé comprend trois (03) Services :

1. le Service Relations avec les Organisations Professionnelles Patronales Ivoiriennes ;
2. le Service Relations avec les Organisations Professionnelles Patronales Etrangères ;
3. le Service Environnement des Affaires.

Les deux premiers Services sont chargés chacun dans son champ défini de réaliser l'ensemble des attributions de la Sous- Direction et d'en dégager des propositions d'actions concrètes et pertinentes pour la promotion du secteur privé.

Le Service Environnement des Affaires est chargé de suivre l'ensemble des indicateurs d'attractivité de l'économie ivoirienne et de prendre une part active à leur amélioration continue (Doing Business, MCC, CPIA, gouvernance, compétitivité...)

7.4 La Sous- Direction des Affaires Multilatérales et de Développement

Elle est chargée de:

- suivi du processus de ratification des conventions et traités ;
- suivi de la coopération avec les organisations multilatérales telles que l'OMC, la CNUCED, l'UE, l'UA, le NEPAD, etc. ;
- la définition et la mise en place d'instruments et institutions de coopération régionale à l'instar des agences de coopération ;
- la participation à l'examen et à la conclusion des accords et conventions de partenariats et de financements ;
- la participation aux réunions de revue de portefeuille des projets ;
- suivi des activités, projets et programmes des organismes régionaux et multilatéraux ;
- suivi et de la participation aux sessions annuelles des instances décisionnelles des institutions régionales de développement et de financement ;
- la participation à la préparation et la coordination des missions des organismes et institutions de financement ;
- la collecte, de l'exploitation et de l'examen des rapports annuels des organismes multilatéraux de développement et de financement ;
- la contribution à la préparation de la position de la Côte d'Ivoire sur les grandes questions économiques ;

- suivi des activités du Comité National Interministériel Consultatif sur l'OMC (CNIC/OMC) et notamment les activités du Comité National sur la Facilitation des Echanges.

La Sous- Direction des Affaires Multilatérales et de Développement comprend quatre (04) Services :

1. le Service Relations avec les Organisations Africaines hors CEDEAO ;
2. le Service Relations avec les Organisations Européennes ;
3. le Service Relations avec les Autres Organisations des Autres Continents ;
4. le Service Relations avec les Institutions Multilatérales de Développement.

Les trois premiers Services sont chargés chacun dans sa zone géographique déterminée de réaliser l'ensemble des attributions de la Sous- Direction et d'en dégager les enseignements pertinents pour la Côte d'Ivoire pour des propositions d'actions concrètes.

Le Service Relations avec les Institutions Multilatérales de Développement est chargé du suivi du processus de ratification des conventions et traités ; de la coopération avec les organisations multilatérales telles que l'OMC, la CNUCED, le PNUD, le CCI, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI, la Francophonie; de la participation à la préparation des missions des organismes et institutions de développement et de financement ; de la collecte, de l'exploitation et de l'examen des rapports annuels des organismes et institutions de développement et de financement ; de la préparation de la position de la Côte d'Ivoire sur les grandes questions de développement.

ARTICLE 8 : LES SERVICES RATTACHES A LA DIRECTION GENERALE.

8.1 Le Service du Suivi du Développement du Secteur Public et Parapublic

Il est chargé de:

- examiner en lien avec la politique économique du Gouvernement et les structures intéressées tout projet de création de sociétés d'Etat, d'EPN et de prise de participation de l'Etat ou de cession des parts de l'Etat dans les sociétés du portefeuille de l'Etat ;
- faire l'analyse stratégique du portefeuille de l'Etat en vue de recommandations ;
- participer dans le cadre de l'examen, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de redressement et de restructuration pour les entreprises en difficultés ;
- suivi des banques publiques et de leur restructuration ;
- contribuer à l'élaboration de tout projet de texte touchant à l'entrepreneuriat public en liaison avec le SAJRE.

Le service du suivi du développement du secteur public et parapublic comprend deux (02) Sections :

1. la Section Etudes Stratégiques;
2. la Section Suivi des Entreprises en Difficulté.

La Section Etudes Stratégiques est chargée d'analyser la pertinence de la portée du portefeuille public, d'examiner tout projet de création ou de dissolution de société ou d'entreprise du domaine public ; de collecter pour le compte du MPMEF toutes les informations et données nécessaires à une bonne connaissance des entreprises du portefeuille de l'Etat et des EPN : bilans, comptes d'exploitations, budgets, plans stratégiques, audits, contrats ou conventions avec des tiers, etc.

La Section Suivi des Entreprises en Difficulté recueille l'ensemble des informations nécessaires à une bonne connaissance de la situation de chacune des entreprises publiques en difficulté, suit la restructuration des entreprises publiques en difficulté, et informe de l'état de mise en œuvre des actions retenues.

8.2 Le Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

Le Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux comprend trois (03) Sections :

1. la Section Gestion du Personnel et Actions Sociales ;
2. la Section Renforcement des Capacités et Gestion des compétences;
3. la Section Budget et Matériel.

La Section Gestion du personnel et Actions Sociales est chargée de la prise en charge administrative des nouveaux agents ; de la mise à jour du fichier du personnel ; de la gestion des permissions, des fiches de présences, des congés, des affectations, des mutations, des départs à la retraite en liaison avec la cellule sociale ; du suivi de la notation, de la titularisation, de l'avancement, des sanctions disciplinaires et de la décoration des agents ; de l'élaboration et du suivi des contrats du personnel contractuel et de la gestion administrative des émoluments.

Elle est également chargée de la sensibilisation des agents sur leurs droits aux prestations sociales ; de l'écoute des agents et le suivi de leurs dossiers nécessitant un accompagnement social adapté ; la gestion des événements ; de l'animation socioculturelle ; de la sensibilisation des agents en matière d'hygiène et de santé ; de faire des propositions en matière d'hygiène et de sécurité des personnes et des biens ; de la sensibilisation sur le VIH-SIDA et toutes autres endémies

La Section Renforcement des Capacités et Gestion des Compétences est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan de formation pour tous les agents de la DGE ; du suivi des formations en Côte d'Ivoire et à l'extérieur, en liaison avec la Cellule de Gestion des Missions et Voyages ; de la conception des outils de gestion des Ressources Humaines ; de l'élaboration et la révision des procédures de gestion des Ressources Humaine ; de l'élaboration des fiches d'identification de postes, des fiches de postes, et des référentiels métiers ; de la prévision des besoins en personnel, la détection des compétences et du développement de la mobilité ; de la mise en place et la gestion d'une base de données des compétences ; de l'élaboration de document de politique de gestion de carrière ; de l'élaboration de la procédure des entretiens d'évaluation et de l'exploitation des données issues de ces entretiens ; de la réalisation des bilans de compétences ; du suivi des projets professionnels et de la promotion du genre.

La Section Budget et Matériel est chargée de l'élaboration du budget de la DGE en liaison avec les services concernés ; de la collecte, l'examen et le suivi de l'exécution des budgets des directions centrales dont elle fait un rapport mensuel au DG ; de la rédaction des dossiers d'appel d'offres ; de la gestion des crédits budgétaires de la Direction Générale et des Services Rattachés en liaison avec les services qui interviennent dans le processus ; du suivi de l'exécution des contrats de prestation ; de la gestion du parc auto, du matériel et du mobilier (réception, mise à disposition, gestion de stock, inventaire).

8.3 Le Service Informatique et Maintenance

Le Service Informatique et Maintenance comprend deux (02) Sections :

1. la Section Informatisation et Maintenance Informatiques;
2. la Section Etudes et Développement.

La Section Informatisation et Maintenance Informatique est chargée de la détermination des moyens informatiques, de l'élaboration d'un plan d'acquisition du matériel informatique et de la tenue d'un inventaire permanent du matériel informatique ; de l'administration et de la gestion du réseau informatique ; de la gestion du parc informatique, de la maintenance préventive et curative du matériel informatique, de la gestion des consommables informatiques et de l'installation du matériel, de la supervision des travaux des prestataires externes ;

La Section Etude et Développement est chargée de la réalisation des projets informatiques, de l'analyse et de la conception logicielle des besoins fonctionnels, la conception et le développement des logiciels et utilitaires, de la conception et du développement d'applications métiers, de l'établissement des normes et standards d'utilisation et de la participation au développement du site Internet institutionnel.

8.4 Le Service de la Communication et de la Documentation

Le Service de la Communication et de la Documentation comprend deux (02) Sections :

1. la Section Communication et Relations publiques ;
2. la Section Documentation et Archives.

La Section Communication et Relations Publiques est chargée de décliner les missions de la DGE en plans et actions de communication interne et externe.

Au plan interne, elle est chargée de : collecter des informations relatives à l'économie et de les diffuser à la hiérarchie et aux services ; de créer des outils et supports de communication interne ; de participer à la construction de la culture d'entreprise et au développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance du Personnel à la DGE, notamment à travers l'organisation d'événements, séminaires, formations, sorties détente...

Au plan externe, elle est chargée de concevoir et mettre en œuvre la stratégie de communication externe ; de développer et suivre des partenariats dans le sens de la promotion de l'image de la DGE, de ses activités et ses produits ; de mettre en place, suivre et optimiser les canaux de communication externe ; de gérer les relations avec les médias ; de mettre en place des supports de promotion et de communication (événements, portes ouvertes, animation des sites internet, envoi de newsletters, de brochures promotionnelles, etc.) afin de faire connaître la DGE.

La Section Documentation et Archives est chargée de la définition de la politique d'acquisition et de la constitution d'un fonds documentaire en lien avec les activités de la DGE; de la veille documentaire ; de la participation à l'organisation du site web de la DGE; de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'archivage de la DGE, à travers, notamment, l'élaboration des instruments de gestions des archives, l'organisation, la conservation et la diffusion des documents d'archives en provenance de l'ensemble des service de la DGE.

8.5 Le Service de la Qualité et de la Normalisation

Le Service de la Qualité et de la Normalisation comprend trois sections :

- a. la section de la politique de la qualité ;
- b. la section de la Normalisation ;
- c. la section de l'Éthique et de la Déontologie.

La section de la politique qualité est chargée de définir un plan d'action qualité (PAQ) ; de promouvoir et d'animer la démarche qualité ; de réaliser du benchmark auprès des autres administrations en matière de qualité.

La section de la Normalisation est chargée d'assurer la veille normative ; de faire la promotion des normes dans les différents secteurs d'activités de la Direction Générale ; de promouvoir la culture organisationnelle ; de veiller à la cartographie et à la maîtrise des risques dans les services ; de promouvoir un environnement de travail sain ; d'assurer l'audit et le suivi-évaluation des SMQ.

La section de l'Éthique et de la Déontologie est chargée de définir une politique éthique de la Direction Générale; d'élaborer et faire respecter une charte d'éthique; d'élaborer le code d'éthique et de déontologie ; de promouvoir les valeurs morales au sein de la Direction Générale; d'inciter les agents à plus de responsabilité dans leur engagement de service; de faire la promotion des meilleurs agents sur la base de critère de performance.

8.6 Le Service des Affaires Juridiques et de la Règlementation Economique

Le Service des Affaires Juridiques et de la Règlementation Economique comprend deux sections :

1. la Section Juridique et Contentieux ;

2. la Section Législation Economique.

La Section Juridique et Contentieux est chargée de l'examen des questions juridiques, des contentieux, des projets de Communication en Conseil des Ministres, de l'analyse et de l'élaboration de tout projet de texte.

La Section Législation Economique est chargée du suivi de la législation en matière économique au plan international, régional et sous régional, notamment les activités de l'OHADA et de toute organisation similaire et de faire toute proposition de réforme.

ARTICLE 9 : Les Chefs des Sections dans les Services rattachés à la Direction Générale sont nommés par décision du Directeur Général de l'Economie. Ils ont rang de Chefs de Services.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 10 : Les Directions centrales disposent de trois (03) services rattachés au Directeur :

1. le Service Administratif et Financier ;
2. le Service Informatique, Documentation et Archives ;
3. le Service Qualité et Suivi-Evaluation.

Ces services sont dirigés par des Chefs de Service nommés par décision du Directeur Général sur proposition des Directeurs Centraux.

La Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale dispose d'une Cellule Juridique.

ARTICLE 11 : La Direction Générale de l'Economie dispose d'un Service Courrier et d'un Service de Gestion des Missions et Voyages, dirigés par des Chefs de Service nommés par décision du Directeur Général.

Le Directeur Général peut créer par décision, en cas de besoin, des Cellules rattachées à la Direction Générale. Les Cellules, ainsi créés, sont dirigées par des Conseillers Techniques.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 12 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 13 : Le Directeur de Cabinet et le Directeur Général de l'Economie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

25 NOV 2016

Le Ministre auprès du Premier Ministre
chargé de l'Economie et des Finances



Adama KONE

Ampliations :	
Primature	1
SGG	1
MPMEF-CAB	1
IGF	1
DGTCP	1
DAFP	1
DRH	1
DCF	1
J.O.R.C.I	1
Archives	1